



Vente maison suite décès parent

Par Valerian2017

Bonjour,

Nous sommes 7 enfants. Notre mère vient de décéder et nous avons demandé l'ouverture de la succession auprès d'un notaire. Le collaborateur du notaire a fait une estimation de sa maison qu'elle nous laisse en héritage, que nous jugeons un peu faible.

Nous est-il possible de la mettre en vente par nous-mêmes ?

Peut-elle être vendue avant la liquidation de la succession ?

Si oui, quels documents nous sont nécessaires ?

Devons nous demander au notaire de relever l'estimation dans l'acte de succession afin d'éviter l'impôt sur les plus-values dans le cas où nous pourrions la vendre à un prix plus élevé ?

Je vous remercie de l'attention que vous prêterez à ce message.

Cordialement

V.